

**Plan des zones réservées**  
 selon les art. 19 LcAT et 27 LAT  
 avril 2022  
 Echelle : 1 : 4 000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 28 avril 2022

La Présidente 
 Le Secrétaire 



Décidé par l'Assemblée primaire en séance du .....

Source : Office fédéral de topographie  
Reproduction autorisée par le CC-BY-SA - canton du Valais

Document n° 1

Auteur du projet :


**bisa**  
 aménagement du territoire

Av. du Rothom 10  
 3960 Siere  
 +41 27 451 75 75  
 info@bisasie.ch

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
28.04.2022	AFD	OE/VA	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

**Légende**

**Affectation du sol**

- Zones réservées selon les art. 19 LcAT et 27 LAT (136.6 ha)

**Zones à bâtir en vigueur**

- zone de grands chalets T1 à haut taux d'occupation
- zone de chalets T2
- zone de petits chalets T3
- zone de hameau HA
- zone touristique mixte
- zone artisanale
- zone A de constructions et d'installations d'intérêt public
- zone B de constructions et d'installations d'intérêt public
- zone de constructions et d'installations d'intérêt général
- zone de détente, sports et loisirs
- zone d'exploitation et de dépôt de matériaux
- zone d'affectation différée

**autres zones**

- domaine skiable
- Zones à aménager
- Zones agricoles
- zones agricoles

**A titre indicatif**

- Limites communales
- Aire forestière
- Cours d'eau, plans d'eau

**Lignes à haute tension**

- lignes à haute tension
- couloirs de 25 m sous lignes à haute tension
- Remontées mécaniques existantes

